

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE5^{ème} séance de l'année 2014

Mercredi 28 mai 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.05.03/56

**Fixation des indemnités mensuelles de fonction
perçues par le Président,
les Vice-Présidents
et les Conseillers Communautaires,
détenteurs de délégation du président**

L'An Deux Mil Quatorze, le mercredi 28 mai, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 21 mai 2014.

Présents : 38				
Prénom	Nom	Qualité	Prénom	Nom
Président			Conseillers Communautaires	
M. Éric	JALTON		Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
Vice-Présidents			Mme Claude Lise	AZEDE
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président	M. Georges	BERGINA
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président	M. Jean-Luc	CELIGNY
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président	M. Audry	CORNANO
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président	Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Suzelle	LAVENETTE-SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente	Mme Juliana	FENGAROL
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPION	6 ^{ème} Vice-Présidente	Mme Solange	LEBLANC
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président	M. Maurice	LORQUIN
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente	Mme Annie	LOUIS-MARIE
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président	Mme Célia	MIMIETTE
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente	M. Jean-Charles	SAGET
Mme Marie-Corine	CLOTILDE-LACASCADE	13 ^{ème} Vice-Présidente	M. Olivier	SERVA
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente	Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE
M. Pierre	THICOT	15 ^{ème} Vice-Président	Mme Ketty	WALPO

Conseillers Communautaires	
Membres du Bureau	
M. Fabert	MICHELY
Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Dominique	THEOPHILE
M. Justin	DESSOUT
M. Michel	RINÇON
Mme Francesca	FAITHFUL

Excusés représentés : 2

Mme Corinne PETRO
(Pouvoir à Mme Danila CHALUS)
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
(Pouvoir à Mme Marlène MELISSE- MIROITTE) A partir de 12h10.

Excusés non représentés : 2

M. Alix	NABAJOTH (A partir de 13h12)
M. Patrick	SELLIN

Absents : 8

Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Daniel MARSIN
M. Chazy CIRANY
M. Harry DURIMEL
M. José GUIOLET
M. Jocelyn LEREMON
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

COURRIER ARRIVÉ LE

17 JUIN 2014

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Célia MIMIETTE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L5211-12, L5215-16, L5216-4, R5215-2-1 et R5216-1;
- VU la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération ;
- VU le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation à compter du 1^{er} juillet 2010 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-080/SG/DICTAJ/BRA daté du 30 octobre 2013 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2013.04.03/31 du Conseil Communautaire votée le 15 avril 2013 portant fixation des indemnités de fonction des conseillers communautaires;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU les délibérations n°2014.04.01/04 à n°2014.04.01/18 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection des quinze vice-présidents de Cap Excellence;
- VU les délibérations n°2014.04.01/19 à n°2014.04.01/28 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection des dix autres membres du Bureau de Cap Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.03.02/92 votée le 7 mars 2014 portant examen et vote du budget primitif principal - Exercice 2014;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

Considérant que :

- Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;
- Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de fonction de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation;
- Toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – De fixer le montant brut mensuel de l'enveloppe indemnitaire globale pour les Vice-Présidents et les Conseillers Communautaires détenteurs de délégation du Président à **trente mille six cent deux euros (30 602€)**.

ARTICLE 2 - D'attribuer au Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence une indemnité de fonction correspondant à 145% de l'indice de référence 1015, soit 5 512,12 € bruts mensuels (sous réserve de la limitation en matière de cumul d'indemnités).

ARTICLE 3 - D'attribuer aux 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents de Cap Excellence une indemnité de fonction correspondant à 66% de l'indice de référence 1015, soit 2 506,96 € bruts mensuels (sous réserve de la limitation en matière de cumul d'indemnités).

ARTICLE 4 - D'attribuer aux autres Vice-Présidents de Cap Excellence une indemnité de fonction correspondant à 30% de l'indice de référence 1015, soit 1 140,44€ bruts mensuels (sous réserve de la limitation en matière de cumul d'indemnités).

ARTICLE 5 - D'attribuer aux Présidents de commission, en dehors du Président et des Vice-Présidents, une indemnité de fonction correspondant à 15%, soit 570,22€ bruts mensuels.

ARTICLE 6 - D'attribuer aux autres membres du Bureau une indemnité de fonction correspondant à 09%, soit 342,13€ bruts mensuels.

ARTICLE 7 - Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence – Exercice 2014.

ARTICLE 8 - Dit que ces indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice 1015 de la fonction publique.

ARTICLE 9 - Les indemnités seront perçues à compter de l'exercice effectif des fonctions, soit le 1^{er} juin 2014.

ARTICLE 10 - Déclare que la délibération n°2013.04.03/31 du Conseil Communautaire votée le 15 avril 2013 portant fixation du montant des indemnités de fonction est abrogée.

ARTICLE 11 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 12 - Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A- Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à l'ensemble des Conseillers Communautaires ainsi qu'à Madame la Trésorière Principale d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 16 JUIN 2014

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 17 JUIN 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 17 JUIN 2014
- , Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 17 JUIN 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 17 JUIN 2014
- Délibération transmise à l'ensemble des Conseillers Communautaires, le 17 JUIN 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 17 JUIN 2014



**Tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées
au Président, aux Vice-Présidents et aux Conseillers Communautaires
bénéficiant de délégation de fonction**

Prénom - Nom	Fonction	% de base de référence (en % de l'indice 1015)	Montant des indemnités (en € brut)	
			Annuelles	Mensuelles
Président				
M. Eric JALTON	Président	145%	66 145,44€	5 512,12€
Vice-Présidents (15)				
M. Ary CHALUS	1 ^{er} Vice-Président	66%	30 083,52€	2 506,96€
M. Jacques BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président	66%	30 083,52€	2 506,96€
M. Rosan RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
M. Georges DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
Mme Suzelle SEVILLE-LAVENETTE	5 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
Mme Eliane GUIOUGOU FIRPION	6 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
Mme Murielle ROCH épouse JABES	7 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
M. Georges BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
Mme Magguy CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
M. Fred EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
M. Dominique BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
Mme Claudine CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
Mme Marie-Corine CLOTILDE -LACASCADE	13 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
Mme Renée-Georges NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€
M. Pierre THICOT	15 ^{ème} Vice-Président	30%	13 685,28€	1 140,44€

Autres membres du Bureau Communautaire (10)

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	% de base de référence (en % de l'indice 1015)	Montant des indemnités (en € brut)	
			<i>Annuelles</i>	<i>Mensuelles</i>
M. Fabert MICHELY	<i>Conseiller Communautaire, Membre du Bureau, Président délégué de la Commission Transfert de compétences</i>	15%	6 842,64€	570,22€
Mme Marlène MÉLISSE-MIROITTE	<i>Conseillère Communautaire, Membre du Bureau déléguée au suivi des questions de cohérence territoriale en lien avec les stratégies européennes d'insertion régionale</i>	09%	4 105,56€	342,13€
Mme Corine PETRO	<i>Conseillère Communautaire, Membre du Bureau déléguée au suivi du contrat local de santé</i>	09%	4 105,56€	342,13€
Mme Marie-Camille MOUNIEN	<i>Conseillère Communautaire, Membre du Bureau déléguée au suivi des questions liées à la Mémoire et au Patrimoine</i>	09%	4 105,56€	342,13€
Mme Lyliane PIQUION	<i>Conseillère Communautaire, Membre du Bureau déléguée au suivi des programmes et dispositifs d'appui aux entreprises</i>	09%	4 105,56€	342,13€
Mme Josiane GATIBELZA	<i>Conseiller Communautaire Membre du Bureau Présidente déléguée de la Commission Assainissement</i>	15%	6 842,64€	570,22€
M. Dominique THÉOPHILE	<i>Conseiller Communautaire, Membre du Bureau délégué au suivi du fonctionnement des équipements transférés</i>	09%	4 105,56€	342,13€
M. Justin DESSOUT	<i>Conseiller Communautaire, Membre du Bureau délégué au suivi de travaux de fonctionnement des stations d'épuration de Trioncelle et de Pointe-à-Donne</i>	09%	4 105,56€	342,13€
M. Michel RINÇON	<i>Conseiller Communautaire, Membre du Bureau délégué à la valorisation des déchets et au tri sélectif</i>	09%	4 105,56€	342,13€
Mme Francesca FAITHFUL	<i>Conseillère Communautaire Membre du Bureau Présidente déléguée de la Commission Culture</i>	15%	6 842,64€	570,22€
Conseillers Communautaires délégués, non membres du Bureau				
M. Chazy CIRANY	<i>Conseiller Communautaire Non membre du Bureau Président délégué de la Commission Sport</i>	15%	6 842,64€	570,22€
M. Audry CORNANO	<i>Conseiller Communautaire Non membre du Bureau Président délégué de la Commission Innovation – Nouvelles technologies</i>	15%	6 842,64€	570,22€